

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2026

Nombre de membres En exercice : 54 Ayant pris part à la délibération : 46 - Présents : 34 - Pouvoir : 12 Vote Pour : 46 Blanc : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, présidente. Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Rémy AFFRE, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Marie-Noëlle DEGRYSE, Laurent DURBAN, Anne-Marie FERRANDEZ, Marc FIDEL, Francis FORTÉ, Fabrice GARNIER, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Michel LOUP, Emmanuelle MENARD, Robert MENARD, Olivier PALANQUE, Christophe PASTOR, Alain RIBAS, Joël RIES, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Marie-Aude SICARD, Luc ZENON conseillers syndicaux. Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames et Messieurs, Jacques ANDRIEU, Simone BUJALDON, Laurent BRAULT, Jean CARDOVILLE, Georgia DE SAINT-PIERRE conseillers syndicaux suppléants. Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Christophe PARGOIRE, Stéphane PEPIN-BONET, Laurence RUL, Sébastien SAEZ conseillers syndicaux.
Date de convocation 18 juin 2026	Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Daniel BALLESTER, Virginie BURAI-S- TAIX, Jean-Philippe CABASSUT, Géraldine ESCANDE-COLIN, Robert GELY, Jacques MAURAND, Aurélie PACE, Elisabeth PISSARRO, Sophie POTART, Armand RIVIERE, Richard VASSAKOS conseillers syndicaux. Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Christophe PASTOR
Délibération N° 2026-23	OBJET : ELECTION DU 5ème VICE-PRESIDENT DU SCOT DU BITERROIS <u>Rapporteur : La Présidente</u> Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7 ; Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-II-033 du 20 janvier 2004, portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ; Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-1-2439 portant modification de l'arrêté n° 2013-1-301 relatif à la composition du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ; Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1155 portant modification de la composition et du siège du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois ; Considérant les statuts du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois adoptés en date du 25 janvier 2014 et modifiés le 23 octobre 2023 ; Considérant que la condition de quorum est remplie. Considérant la démission de M. ROUGEOT acceptée par Mme La Préfète en date du 11 juin 2026, il convient de procéder à une nouvelle élection du 5^{ème} vice-Président. Considérant le vote du comité syndical du 18 mai 2026 de la délibération n°2026-08, déterminant le nombre de vice-Présidents à 10, il convient de procéder à l'élection du 5^{ème} vice-Président. Il est procédé à l'élection au scrutin secret à la majorité absolue. Il est rappelé que si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. La Présidente propose au Comité syndical de procéder à l'élection du 5^{ème} vice-Président et fait appel à candidature.



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

La Présidente présente la candidature de : **Joël RIES**

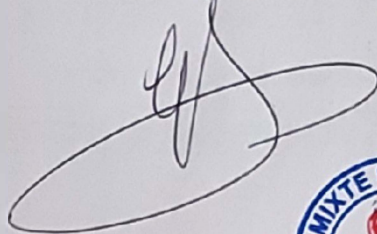
Elle fait procéder au vote au scrutin secret.

Le Comité Syndical, après dépouillement des votes et à la majorité :

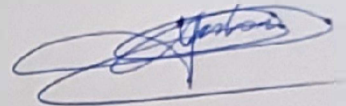
- **DESIGNE** Joël RIES en qualité de **5ème vice-Président** du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois;
- **PREND ACTE** de son installation immédiate ;
- **PRECISE** que le procès-verbal de l'élection sera annexé à la délibération.

Ainsi délibéré à BESSAN, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Gwendoline CHAUDOIR



Le secrétaire de séance,
Christophe PASTOR



PROCES-VERBAL Comité Syndical

26 juin 2026 à 17h30
Salle GIGAMED Pépinières d'entreprises
Zone d'activité de la Capucière
34550 BESSAN

Madame La Présidente, Gwendoline CHAUDOIR, accueille les élus pour l'installation du Comité Syndical du SCOT du Biterrois.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni à Bessan, en séance publique sous la Présidence de Madame Gwendoline CHAUDOIR, présidente.

Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Rémy AFFRE, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Marie-Noëlle DEGRYSE, Laurent DURBAN, Anne-Marie FERRANDEZ, Marc FIDEL, Francis FORTÉ, Fabrice GARNIER, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Michel LOUP, Emmanuelle MENARD, Robert MENARD, Olivier PALANQUE, Christophe PASTOR, Alain RIBAS, Joël RIES, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SANCHEZ, Marie-Aude SICARD, Luc ZENON conseillers syndicaux.

Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames et Messieurs, Jacques ANDRIEU, Simone BUJALDON, Laurent BRAULT, Jean CARDOVILLE, Georgia DE SAINT-PIERRE conseillers syndicaux suppléants.

Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Christophe PARGOIRE Stéphane PEPIN-BONET, Laurence RUL, Sébastien SAEZ conseillers syndicaux.

Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Daniel BALLESTER, Virginie BURAI-TAIX, Jean-Philippe CABASSUT, Géraldine ESCANDE-COLIN, Robert GELY, Jacques MAURAND, Aurélie PACE, Elisabeth PISSARRO, Sophie POTART, Armand RIVIERE, Richard VASSAKOS conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : **Christophe PASTOR**

1. Election du 5^{ème} vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT :

Considérant la démission de M. ROUGEOT acceptée par Mme La Préfète en date du 11 juin 2026, il convient de procéder à une nouvelle élection du 5^{ème} vice-Président.

La Présidente, Madame Gwendoline CHAUDOIR a invité les membres du Comité Syndical à procéder à l'élection du **5^{ème} vice-Président** conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Gwendoline CHAUDOIR a procédé à un appel à candidature.

S'est déclaré candidat Monsieur Joël RIES.

Chaque Conseiller Syndical a déposé lui-même son bulletin de vote écrit sur papier dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après le vote du dernier conseiller.

Les assesseurs pour le dépouillement étaient Mme Marie-Aude SICARD et M. Rémy AFFRE :

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 46
Nombre de suffrages exprimés : 46
Nombre de suffrages favorables : 46
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Majorité absolue : 28

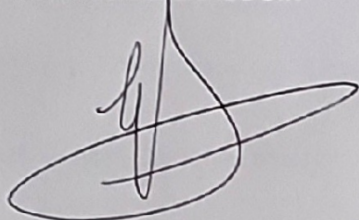
Nom(s) et prénom(s) du ou des candidat(s)	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël RIES	46	Quarante six

Monsieur Joël RIES a été proclamé 5ème vice-Président et immédiatement installé.

14. Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal a été dressé et clos ce vendredi 26 juin à 18h15 et après lecture, signé par la Présidente et le secrétaire de séance.

La Présidente,
Gwendoline CHAUDOIR



Le secrétaire de séance,
Christophe PASTOR

